



FICHE SANITAIRE / ECOLES MATERNELLES

- Rentrée scolaire 2020/2021 -

L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Afin de garantir la protection des élèves et des personnels, la rentrée doit être assurée dans le respect des règles sanitaires dans les écoles et les établissements scolaires.

Textes de référence :

- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires du 19/08/2020 établi par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Avis du Haut conseil de la santé publique dit HCSP en date du 7/07/2020).

AGENTS

1/ Recommandations

- Port du **masque de protection obligatoire** en présence des élèves et de leurs parents, des collègues, tant dans les espaces clos que dans les extérieurs. Lorsque le masque est inutilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas les rouler) et stocké dans une pochette individuelle.
- **Distanciation physique d'au moins 1 mètre** (pas obligatoire si elle n'est pas matériellement possible dans les espaces clos).
- **Gestes barrières obligatoires** partout (lavage des mains à l'eau et au savon pendant 30 sec.).



- Dortoirs : la distance entre les lits doit être d'au moins 1 mètre, dans la mesure du possible. Les lits superposés peuvent être utilisés en inversant les couchages, afin que les élèves y dorment « tête bêche ». Idem pour les lits distancés d'un mètre.

2/ Horaires de travail

A partir du 1^{er}/09/2020 → les horaires habituels sont appliqués.

MISSIONS CHAQUE JOUR

1/ Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Nettoyage habituel + lavage des classes si cela est nécessaire.
- Nettoyage et désinfection des surfaces « contact » au minimum 1 fois /jour : rampes d'escalier (s'il y en a), poignées de portes, interrupteurs, portes manteaux, toilettes-sanitaires (abattants, robinetteries, interrupteurs, poignées de portes), distributeurs (savon, papier toilette, essuie mains...), tables de classes, surfaces de travail, dossiers de chaises. **Veillez à ce que les distributeurs soient approvisionnés chaque jour.**
- Alarmes, visiophone, téléphone, photocopieur : à désinfecter 1 fois / jour minimum.
- Ventilation des locaux : **aérer les classes au moins 15 minutes**, minimum 4 x par jour (matin, récréation matin, récréation après-midi, soir).
- La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, crayons, etc.) est permise au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué. Le nettoyage quotidien doit être fait, **sinon les objets doivent être isolés 24h.**
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs extérieurs est autorisé : assurer un nettoyage 1 fois / jour le matin ou le soir en cas d'utilisation.

2/ Mercredi

- Nettoyage (désinfections) des surfaces sols de tout l'établissement, de toutes les surfaces meubles, chaises, désinfecter les poubelles, dépoussiérage des locaux.
- Nettoyage et désinfection **des surfaces « contact » au minimum 1 fois /jour** : rampes d'escalier (s'il y en a), poignées de portes, interrupteurs, portes manteaux, toilettes-sanitaires (abattants, robinetteries, interrupteurs, poignées de portes), distributeurs (savon, papier toilette, essuie mains...), tables de classes, surfaces de travail, dossiers de chaises. **Veillez à ce que les distributeurs soient approvisionnés.**

POUR INFORMATION

- La limitation du brassage entre groupe d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, la journée doit être organisée de manière à limiter les regroupements et les croisements importants entre groupes.